



L'Empereur JUSTINIEN

par Georges JULIEN

La claire-voie de pierre sculptée qui règne au premier étage de l'ancien Hôtel de Ville est divisée en trois travées de colonnettes jumelles par deux piliers prismatiques. La face avant de ces piliers porte, sculptés en ronde bosse, à droite, le couple célèbre ADAM et EVE après leur « faute » et, à gauche, un personnage majestueux avec couronne, sceptre et oiseau dont l'identité est restée incertaine jusqu'à cette année ; on y avait reconnu, tour à tour, le Christ, le roi David, Moïse, Charlemagne pour s'arrêter à Salomon, le roi justicier.

Ce personnage présente, dans sa main droite, un livre ouvert avec, couvrant les deux pages, une inscription peinte invisible à l'œil nu mais que la photographie révèle bien. Déjà, en 1844, Viollet-le-Duc avait réussi à relever et transcrire une bonne partie du texte sans en décrypter le sens ; personne, après lui, n'avait pu percer cette énigme jusqu'à la découverte sensationnelle de M. Léon Pressouyre professeur à la Sorbonne, que nous révèle le Bulletin 1986 de la Société Nationale des Antiquaires de France (pages 256 à 268).

Grâce à des photographies spéciales prises par les spécialistes de la Commission d'Inventaire Midi-Pyrénées et du C.N.R.S., avec l'aide de paléographes, M. Pressouyre a pu rétablir le texte inscrit, il y a plus de huit cent ans, sur le livre de pierre et ainsi composé : « IMPERATORIAM MAIESTATEM NON SOLUM ARMIS DECORATAM SED ETIAM LEGIBUS OPORTET ESSE ARMATAM UT UTRUMQUE (1)... ». M. Pressouyre a reconnu là les quatorze premiers mots de la première phrase des Institutes, manuel de droit romain publié en 533 sur l'ordre de l'empereur romain d'Orient JUSTINIEN.

Le personnage majestueux du pilier gauche de la claire-voie de notre ancien Hôtel de Ville est donc JUSTINIEN, le législateur. Il indique, en présentant le « code du Droit », que, dans cette salle éclairée par la claire-voie, sont jugés les crimes, délits et « péchés » symbolisés par le groupe Adam et Eve et les sculptures des chapiteaux. Là était rendue la justice que seuls exerçaient, au XII^{ème} siècle, les vicomtes ! Et M. Pressouyre peut en déduire que notre ancien Hôtel de Ville, ou, comme il convient de dire aujourd'hui, la Maison Romane de Saint-Antonin, était à l'origine

le Palais des Vicomtes qui l'avaient fait construire au début du XII^{ème} siècle à l'époque de leur prospérité. C'est l'hypothèse qu'avait émise, à la fin du siècle dernier, l'archiviste départemental DUMAS DE RAULY et, après lui, MOMMEJA et GALABERT.

La découverte de M. Pressouyre ouvre des perspectives nouvelles sur l'importance de notre cité au XII^{ème} siècle, l'une des premières à avoir adopté le Code Romain, l'une des premières à avoir bénéficié d'une Charte dès 1144. Cette découverte, enfin renforce l'intérêt éveillé par la mise au jour des « peintures médiévales exceptionnelles » de la maison Muratet qui jouxte l'ancienne maison vicomtale !



(1) qu'on peut traduire par : « Il convient que la majesté impériale soit non seulement parée de la force des armes mais aussi armée de la force des lois ».